

Politique environnementale

Contexte

La société fait aujourd'hui face à des transformations environnementales profondes : changement climatique, raréfaction des ressources naturelles et dégradation des écosystèmes, entraînant une évolution rapide des cadres réglementaires et des attentes croissantes des acteurs économiques et des pouvoirs publics en matière de responsabilité environnementale.

La maîtrise des impacts environnementaux constitue un levier stratégique de performance, de résilience et de compétitivité à long terme pour les entreprises. Les enjeux environnementaux, notamment ceux liés à l'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre, à la disponibilité des matières premières, à la gestion des déchets, à l'utilisation de substances chimiques, à la préservation de l'eau et à la qualité de l'air, influencent directement la continuité des activités, les coûts opérationnels, la réputation et la capacité d'innovation.

Dans ce contexte, les organisations ont un rôle central à jouer. Par leurs activités, leurs choix d'approvisionnement, leurs modes de fonctionnement et les solutions qu'elles conçoivent, elles influencent l'environnement tout au long de la chaîne de valeur.

Raison d'être

IPEX est un acteur de référence de la gestion documentaire pilotée par l'IT. Nous traitons, personnalisons et envoyons des documents transactionnels et promotionnels via des solutions multicanales papier et numériques. Nous produisons également des étiquettes élaborées pour assurer le suivi des biens utilisés dans la grande distribution.

La direction d'IPEX, consciente de la responsabilité qui lui incombe vis-à-vis de l'environnement et des générations futures, s'engage à intégrer la préservation de l'environnement au cœur de sa stratégie, de ses décisions et de ses opérations quotidiennes.

La présente politique environnementale permet d'orienter les actions, de structurer les engagements environnementaux et d'en assurer la cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise ainsi qu'avec les exigences réglementaires applicables.

Principes généraux et portée de la politique

La politique environnementale d'IPEX s'appuie sur des piliers qui couvrent les principaux impacts environnementaux liés aux activités d'IPEX et à sa chaîne de valeur :

- La réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.
- La gestion des matières premières et l'utilisation responsable des ressources.
- La gestion des déchets et l'optimisation des ressources en fin de vie.
- La gestion des produits chimiques et la maîtrise des substances dangereuses.
- La gestion de l'eau et la préservation des ressources hydriques.
- La qualité de l'air et la prévention d'émissions atmosphériques.
- La prévention de toute forme de pollution.
- L'intégration des enjeux environnementaux dans les services et solutions proposés et la promotion de ceux-ci.

Pour chacun de ces piliers, IPEX vise à :

- Identifier et évaluer les impacts et risques environnementaux associés aux activités d'IPEX au moyen d'une analyse de risque ;
- Mettre en œuvre les actions nécessaires pour maîtriser et réduire ces impacts ;
- Définir des objectifs chiffrés et mesurables ;
- Assurer un suivi régulier de l'avancement et des performances ;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.
- Remplir ses obligations de conformité.

Les modalités de gouvernance, de diffusion et de transparence de cette politique sont les suivantes :

- Une révision annuelle à minima par le Comité de Direction afin d'en garantir la pertinence et l'alignement stratégique ;
- Un suivi régulier de l'avancement des engagements et des objectifs définis par le Comité de Direction (au minimum 1 fois par an) ;
- Une diffusion interne via notre intranet garantissant l'accès permanent à la version en vigueur et la sensibilisation des collaborateurs ;
- Une communication externe sur demande de toute partie prenante intéressée.

La politique s'applique à l'ensemble des sociétés et des collaborateurs d'IPEX : les membres du Comité de Direction, les collaborateurs salariés, les prestataires externes, les travailleurs intérimaires, les étudiants, ainsi que toute personne amenée à intervenir dans les installations d'IPEX ou dans le cadre de ses activités, quels que soient les lieux de travail concernés (bureaux, entrepôts, télétravail, etc.).

Elle s'applique enfin à l'ensemble des activités, processus et opérations d'IPEX.

